

PUBLIE LE 16/12/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2024_205

OBJET : Tarifs 2025 des prestations de contrôle d'assainissement collectif et non collectif

Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a intégré la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2018.

En plus des redevances facturées pour alimenter les recettes des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, la Communauté d'Agglomération du Cotentin exécute des prestations de contrôles auprès des usagers.

Elle applique à cet effet des tarifs spécifiques permettant de se faire rembourser auprès des usagers des frais correspondants engagés.

Les tarifs des prestations de services de contrôle joints en annexe de la présente délibération concernent l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Les prix, en fonction de la nature des contrôles d'assainissement non collectif ou collectif sont présentés nets de taxe et en hors taxes. Pour ceux hors taxes, il sera fait application du taux de TVA en vigueur.

Pour l'année 2025, il est proposé d'appliquer la règle suivante :

- appliquer une évolution de + 1,40 % liée à l'inflation.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2017-122 du 29 juin 2017 relatif à l'orientation sur la restitution des compétences,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 170 - Contre : 3 - Abstentions : 9) pour :

- **Approuver** les tarifs des prestations de contrôles assainissement collectif et non collectif sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin comme établie dans la pièce jointe,
- **Appliquer** ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025,

Délibération n° DEL2024_205

- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Hubert LEMONNIER

Annexe(s) :
Grille tarifaire

12 DÉCEMBRE 2024

Date d'envoi de la convocation : le 29/11/2024

Envoi Complémentaire le 05/12/2024

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 155

Nombre de votants : 175

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : LEMONNIER Hubert

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 12 décembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian (Jusqu'à 20h24), BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Nouredine, BRIENS Eric, MELIN Katy suppléante de BRISSET Franck, BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth, CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIEN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DENIS Daniel, LELIEVRE Christophe suppléant de DESTRES Henri, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUVAL Karine (A partir de 18h35), FAGNEN Sébastien, LEPETIT Vincent suppléant de FALAIZE Marie-Hélène, FAUDEMERE Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANÇOISE Bruno (A partir de 18h25), GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam (A partir de 18h29), HARDY René, HAYÉ Laurent (A partir de 18h29), HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HELAOUET Georges, HERVY Isabelle, HERY Sophie (A partir de 18h58), HOULLEGATTE Valérie (A partir de 19h07), HUREL Karine, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOUANNEAULT Tony, JOZEAU-MARIGNE Muriel (Jusqu'à 19h30), LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOINE Morgan, LEMONNIER Hubert, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE

Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN F
MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Her
Valérie, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, OLIVIER Stéphane,
PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier (A partir
de 18h29), PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège (Jusqu'à 20h00), POIGNANT Jean-
Pierre, POISSON Nicolas, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ
Fabrice (A partir de 18h57), RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François,
SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOLIER Luc,
SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TINCELIN Christiane (A partir de
18h29), TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VARENNE Valérie, VASSELIN
Jean-Paul, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

AMBROIS Anne à RONSIN Chantal, ANTOINE Joanna à LECOQ Jacques, BALDACCI
Nathalie à LANGLOIS Hubert, BERNARD Christian à BERHAULT Bernard (A partir de
20h24), BRANTONNE Pascal à PECORARO Yvonne, BROQUAIRE Guy à HEBERT Karine,
DIGARD Antoine à MAHIER Manuela, DUBOST Nathalie à GUILLEMETTE Nathalie,
HAMON-BARBÉ Françoise à MAGHE Jean-Michel, HERY Sophie à MARGUERITTE
Camille (Jusqu'à 18h58), HOULLEGATTE Valérie à VANSTEELANT Gérard (Jusqu'à
19h07), HULIN Bertrand à VARENNE Valérie, LE CLECH Philippe à GERVAISE Thierry,
LECHEVALIER Isabelle à ROCQUES Jean-Marie, LEFAIX-VERON Odile à LELONG Gilles,
LEMOIGNE Sophie à HUREL Karine, LEMONNIER Thierry à SOINARD Philippe, MARTIN-
MORVAN Véronique à LEFER Denis, MOUCHEL Jean-Marie à LEBRETON Robert,
PLAINEAU Nadège à HAMEL Estelle (A partir de 20h00), PROVAUX Loïc à CASTELEIN
Christèle, TARIN Sandrine à FRANÇOISE Bruno (A partir de 18h25), VASSAL Emmanuel à
SOURISSE Claudine.

Absents/Excusés :

BRANTHOMME Nicole, BROQUET Patrick, DE BOURSETTY Olivier, LE PETIT Philippe, LE
POITTEVIN Lydie, PERROTTE Thomas, PIC Anna, SIMON François, VIVIER Nicolas.

Grille tarifaire annexe à la délibération n° DEL2024_XXX

Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2025

des prestations de contrôle d'assainissement collectif (AC) et non collectif (ANC)

Tarifs des contrôles des installations d'ANC jusqu'à 20 Equivalents/Habitants inclus	Tarifs 2024 € net de taxe	Tarifs 2025 € net de taxe	2024/2025
Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter :			
Contrôle de conception ANC	111,34 €	112,90 €	1,40%
Avenant au contrôle de conception ANC (associé à un avenant à l'étude de filière)	55,12 €	55,89 €	1,40%
Contrôle d'exécution ANC	144,74 €	146,77 €	1,40%
Contrôle de l'existant :			
Contrôle vente (*) ANC	155,88 €	158,06 €	1,40%
Contrôle initial ANC (1 ^{er} diagnostic)	155,88 €	158,06 €	1,40%
Contrôle du fonctionnement et de l'entretien ANC (périodique)	112,44 €	114,01 €	1,40%
Contre visite ANC suite à contrôle précédent	77,93 €	79,02 €	1,40%

Tarifs des contrôles des installations d'ANC à partir de 21 Equivalents/Habitants	Tarifs 2024 € net de taxe	Tarifs 2025 € net de taxe	2024/2025
Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter :			
Contrôle de conception ANC	222,67 €	225,79 €	1,40%
Avenant au contrôle de conception ANC (associé à un avenant à l'étude de filière)	111,34 €	112,90 €	1,40%
Contrôle d'exécution ANC	289,48 €	293,53 €	1,40%
Contrôle de l'existant :			
Contrôle vente (*) ANC	311,74 €	316,10 €	1,40%
Contrôle initial ANC (1 ^{er} diagnostic)	311,74 €	316,10 €	1,40%
Contrôle périodique ANC (fonctionnement et entretien)	224,88 €	228,03 €	1,40%
Contre visite ANC suite à contrôle précédent	77,93 €	79,02 €	1,40%

(*) : ce contrôle est réalisé à l'occasion d'une cession immobilière, ou à toute autre occasion

Tarifs pénalités ANC	Tarifs 2024 € net de taxe	Tarifs 2025 € net de taxe	2024/2025
Pénalités ANC :			
Pénalité de déplacement sans visite	55,67 €	56,45 €	1,40%
Pénalité pour refus de contrôle du fonctionnement et de l'entretien (périodique)	224,88 €	228,03 €	1,40%
Pénalité pour refus de contrôle initial (1 ^{er} diagnostic)	311,74 €	316,10 €	1,40%

Grille tarifaire annexe à la délibération n° DEL2024_XXX

Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2025

des prestations de contrôle d'assainissement collectif (AC) et non collectif (ANC)

Ces tarifs peuvent être cumulatifs si le bâtiment comporte une partie à usage d'habitation et une partie à usage autre qu'habitation

Tarifs des contrôles AC Catégorie A : bâtiment à usage d'habitation (maison individuelle, logement individuel ou immeuble collectif)	Tarifs 2024 € HT	Tarifs 2025 € HT	2024/2025
Contrôles AC Catégorie A1 : maison individuelle ou logement individuel			
contrôle vente (*) AC	140,30 €	142,26 €	1,40%
contrôle de conformité ou contre-visite suite à contrôle précédent	70,15 €	71,13 €	1,40%
Contrôles AC Catégorie A2 : immeuble collectif de 2 à 5 logements, réalisé en même temps (y compris co-propriétés)			
contrôle vente (*) AC	240,51 €	243,88 €	1,40%
contrôle de conformité ou contre-visite suite à contrôle précédent	140,30 €	142,26 €	1,40%
Contrôles AC Catégorie A3 : immeuble collectif de 6 à 10 logements, réalisé en même temps (y compris co-propriétés)			
contrôle vente (*) AC	340,73 €	345,50 €	1,40%
contrôle de conformité ou contre-visite suite à contrôle précédent	140,30 €	142,26 €	1,40%
Contrôles AC Catégorie A4 : immeuble collectif de + 10 logements, réalisé en même temps (y compris co-propriétés)			
contrôle vente (*) AC	440,94 €	447,11 €	1,40%
contrôle de conformité ou contre-visite suite à contrôle précédent	140,30 €	142,26 €	1,40%

(*) : ce contrôle est réalisé à l'occasion d'une cession immobilière, ou à toute autre occasion

Tarifs des contrôles AC Catégorie B : bâtiment autre qu'à usage d'habitation (rejets d'eaux usées assimilés domestiques ou non assimilés domestiques)	Tarifs 2024 € HT	Tarifs 2025 € HT	2024/2025
Contrôles AC Catégorie B1 : bâtiment autre qu'à usage d'habitation dont la surface est inférieure à 200 m2			
contrôle vente AC (*)	140,30 €	142,26 €	1,40%
contrôle de conformité ou contre-visite suite à contrôle précédent	70,15 €	71,13 €	1,40%
Contrôles AC Catégorie B2 : bâtiment autre qu'à usage d'habitation dont la surface est comprise entre 200 et 2 000 m2			
contrôle vente AC (*)	280,60 €	284,53 €	1,40%
contrôle de conformité ou contre-visite suite à contrôle précédent	140,30 €	142,26 €	1,40%
Contrôles AC catégorie B3 : bâtiment autre qu'à usage d'habitation dont la surface est supérieure à 2 000 m2			
contrôle vente AC (*)	420,90 €	426,79 €	1,40%
contrôle de conformité ou contre-visite suite à contrôle précédent	140,30 €	142,26 €	1,40%

(*) : ce contrôle est réalisé à l'occasion d'une cession immobilière, ou à toute autre occasion